Le Pôle Logement

Le Pôle logement accueille le public, instruit et enregistre les dossiers, assure le suivi des demandes de logement. Il participe aux Commissions d’attribution Logement.

Il gère également

- Les situations d’impayés de loyer – d’eau, de gaz et électricité dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) ;
- Le logement d’urgence et baux glissants ;
- Le dispositif « lutte contre l’habitat indigne », l’objectif est de signaler et de remédier aux problèmes d’indécence ou d’insalubrité dans les logements du parc public ou privé ;
- Le suivi des procédures d’expulsion ;
- La domiciliation ;
- La permanence Retraite.

LE CCAS S'ÉQUIPE D'UNE SOLUTION D'ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC SOURD ET MALENTENDANT:

Avec l'**opérateur Acceo, l’utilisateur sourd ou malentendant appellent l’établissement ou réalisent directement l’échange en face à face avec l’interlocuteur entendant.**

Cliquez ici sur le lien Acceo du CCAS: https://www.acce-o.fr/client/ccas-gravelines [1]

Plus d'infos

CCAS
Rue des Clarisses à Gravelines
Tél : 03 28 23 59 63

Accueil du public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tous les jours de 14h00 à 16h30, une permanence est tenue par un Travailleur Social.

URL de la source (modifié le 28/08/2025 - 14:59): https://www.ville-gravelines.fr/vivre-gravelines/solidarite-et-social/le-pole-logement

Liens
[1] https://www.acce-o.fr/client/ccas-gravelines